

Nous avons une fois de plus assisté à un CHSCT D particulier. La visioconférence organisée de cette manière-là, n'est pas du tout propice à des échanges constructifs. Nous souhaitons que les prochaines instances paritaires se déroulent en présentiel, tout en respectant les gestes barrière, bien sûr.

M. l'Inspecteur Santé et sécurité au travail a présenté son rapport d'activités et ses préconisations pour l'amélioration du fonctionnement des CHSCT et de la santé et sécurité au travail. Il a fait plusieurs inspections dans le département : collège de Ste Florine , l'EREA, l'école de Costaros et St Beauzire.

Situation Sanitaire

L'Inspectrice d'académie explique que les semaines du 02 au 14 novembre ont été les semaines où il y a eu une forte augmentation du nombre de cas COVID. S'en est suivi à partir du 16 novembre, un palier puis un net recul des cas positifs. Depuis la rentrée des vacances de Toussaint, aucun cluster n'a été déclaré.

A notre grande surprise, aucun chiffre précis n'a été donné : ni pour les personnels contaminés, ni pour les élèves, ni pour le nombre de classes fermées Dans d'autres départements, des chiffres ont été donnés permettant ainsi d'assurer une certaine transparence. En Haute Loire, qui a été le département le plus touché par cette épidémie en Auvergne, c'est le flou artistique ! Nous avons demandé à ce qu'ils nous soient transmis.

Les tests arrivent mais pas pour tout le monde.

La troisième semaine de décembre : des dépistages massifs seront proposés sur la base du volontariat, aux professeurs de lycée, de collège aux personnels ATSS, aux lycéens.

Nous interviendrons pour qu'ils le soient aussi pour les personnels du premier degré, AED, AESH, CPE, personnel de direction, infirmières scolaires, ... Contactez-nous, si vous êtes intéressé.

L'Inspectrice d'Académie nous a répété, que dans le premier degré, il n'y a eu seulement que quelques classes non remplacées et que maintenant, il n'y avait plus de problème de remplacement.

Quel optimisme ! Nous savons que cela ne correspond pas à la réalité du terrain. Certaines formations ont dû être supprimées, pour libérer des moyens de remplacements. Des classes même aujourd'hui restent sans remplaçants.

Dans le secondaire, c'est le turn-over des élèves cas contact mais aussi des personnels, à cela se rajoute les cas positifs avérés bien sûr. Et beaucoup n'ont pas été et ne seront pas remplacés. On n'embauche pas de contractuels pour quelques jours. Ce sont les vies scolaires qui font tampon.

Des élèves en situation de handicap se retrouvent sans accompagnement leur AESH n'étant pas remplacée non plus.

L'UNSA rappelle l'urgence : embaucher les personnes qui sont sur les listes complémentaires et non des contractuels jetables et non formés. Cette crise dure et va hélas durer, il s'agit d'anticiper. D'autres pays voisins ont fait ce choix.

Avis 1 :

Le CHSCT-D 43 demande le recours à la liste complémentaire et non le recours aux contractuels, pour recruter le personnel nécessaire pour alléger les effectifs par classe comme premier geste barrière et pour pouvoir assurer tous les remplacements.

Adopté à l'unanimité.

Les masques :

Sujet sensible et délicat : en effet, seule protection mise à notre disposition mais très inadaptée à l'exercice de notre métier. Selon notre enquête nationale que vous avez été nombreux à compléter : les problèmes liés au port du masque sont récurrents : difficultés pour porter la voix, essoufflement, maux de gorge, fatigue vocale, maux de tête... Ces symptômes sont à prendre en considération.

Les conseils de spécialistes (enquête UNSA) : faire des pauses (aménager des temps quand c'est possible où on utilise moins sa voix, utiliser des codes), boire de l'eau régulièrement, aérer la pièce, surarticuler plutôt que de monter dans les aigus.... Ca ne résoudra pas les problèmes mais cela peut permettre d'apporter quelques améliorations.

Il existe même de petits amplificateurs de voix que l'administration ne peut pas financer mais qui pourraient être très utiles...

Les masques transparents sont arrivés mais pas pour tout le monde. Des réassorts vont arriver. Pour l'instant, seul le handicap lié à la surdité a été prioritaire.

L'UNSA demande à ce que les enfants ayant des troubles autistiques, les personnes les encadrant, les enseignants de GS CP, de langues eux aussi puissent bénéficier de ces masques.

Des personnes allergiques aux masques attendent elles aussi des réponses pour pouvoir pratiquer leur métier dans des conditions correctes.

Avis 3 :

Le CHSCT- D 43 demande pour les personnels infirmiers qui sont en contact avec des cas de COVID-19 soient dotés de masques FFP2.

Adopté à l'unanimité.

L'UNSA demande à ce que la situation des professeurs de sport soit prise en considération. Ayant un masque, ils ne sont pas considérés comme cas contact alors que les élèves eux n'en n'ont pas.

On peut aussi l'étendre à tous les personnels.
Nous demandons :

Avis 2 :

Le CHSCT- D 43 se prononce pour la reconnaissance en accident de service des personnels ayant contracté la COVID 19, la suppression du jour de carence et demande que la COVID 19 soit considérée comme maladie professionnelle en toutes circonstances.

Adopté à l'unanimité.

Protection fonctionnelle :

Nous demandons à ce que les collègues la demandant bénéficient d'un soutien plein, entier de l'administration. Et que les textes en vigueur soient appliqués.

Des situations conflictuelles avec des parents peuvent vite porter préjudice à bon nombre de nos collègues. Il devient urgent que le CHSCT D mène un travail sur ce sujet et que des protocoles soient établis pour que les personnels se sentent défendus le plus objectivement et le plus efficacement possible.

L'UNSA dénonce le fait que la réglementation ne soit pas appliquée : quand une agression d'un personnel se produit, une enquête du CHSCT D doit être ouverte automatiquement. Il s'agit d'analyser les causes pour pouvoir proposer les aides adéquates dans des délais correctes.

AVIS 4 :

Le CHSCTD 43 demande à ce que la réglementation en vigueur soit respectée et donc qu'une enquête soit ouverte quand un DGI et un accident de service sont soumis à l'administration.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

Certaine(s) collectivité(s) ferait.(ent) le choix d'utiliser la désinfection à l'Ozone. Ce produit pouvant s'avérer fortement toxique. Nous avons demandé des compléments d'informations et que des garanties soient apportées avant l'utilisation de ces procédés. Pour l'instant le principe de précaution s'applique. L'ISST nous précise que des protocoles précis doivent être respectés et surtout sans présence des personnels. Des analyses de qualité de l'air devraient être pratiquées. Des discussions sont en cours avec les collectivités. A suivre...

Les conditions de travail dans certains établissements spécialisés se dégradent et des personnels peuvent se retrouver en souffrance, en difficulté. Là encore, des réponses concrètes sont attendues.

N'hésitez pas à nous contacter !